

Fermeture exceptionnelle des services de l'État

Communiqué de la Préfecture du Gers



Fermeture exceptionnelle des services de l'État

Les services désignés ci-après, seront exceptionnellement fermés le **lundi 30 avril 2018** :

- la préfecture et les sous-préfectures ;
- la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) ;
- la direction départementale des territoires (DDT) ;
- la délégation départementale de l'agence régionale de santé (ARS) ;
- l'unité départementale de l'architecture et du Patrimoine (UDAP) ;
- l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ;
- le service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)

Vous pouvez consulter toutes les informations relatives à vos démarches administratives

- sur le site Internet de l'Etat dans le Gers : <http://www.gers.gouv.fr>
- sur le site Internet du service public : <http://www.service-public.fr>